



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 18
Votants : 19

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 14 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. BALDAN - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Madame THEPAUT expose que les subventions d'équipement versées sont obligatoirement amorties conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET
Amortissement des
subventions
d'équipement

Considérant les subventions versées au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 8 484 euros correspondant à :

- article 20422 : 1 500 € (subvention P.I.G)
- article 2046 : 6 984 € (attribution de compensation crèche)

.../...

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'amortir celles-ci en une fois sur l'exercice 2025 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif (dépense de fonctionnement au 681 [chap 042] – recette d'investissement au 2804 [chap 040] pour un montant global de 8 484 €).

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 14 avril 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

